

CRML/ CRTT:

Pour une vraie reconnaissance des compétences!

Les profondes modifications du métier de CRML fin 2004, et la création du métier de CRTT ont permis à la direction de faire baisser drastiquement les coûts traction. Depuis la création de ces métiers, l'entreprise n'a cessé de les utiliser pour instaurer du dumping social entre les conducteurs et entre les UP.

La direction n'a bien souvent pas assuré les maigres contreparties qu'elle s'était engagée à concéder. Près de 10 ans plus tard, le constat disparate sur le territoire est très amer.

Les TA devaient être prioritaires pour devenir TB! Un délai maximum de 3 à 5 ans avant de se voir proposer une école TA/TB. Aujourd'hui, les délais s'allongent du fait des choix de l'entreprise, les TA doivent être rentables, effectifs tirés au plus juste, sous-effectifs, embauches au compte-goutte se sont généralisés. L'aboutissement prévisible de cette politique est maintenant palpable, certaines entités refusent de proposer suffisamment de candidats en écoles TA sur TB pour assurer leur production, des écoles TB se font avec de nouveaux embauchés bien que des TA attendent pour devenir TB.

Partout où ils sont présents, les délégués SUD-Rail se battent pour que tous les agents de conduite aient droit au même déroulement de carrière, c'est un devoir de l'employeur.

CRTT le Low Cost du TER:

A la création du métier de CRTT en 2004 la direction devait soit disant conquérir de nouveaux marchés . Le tram train était un transport hybride, entre train et tramway qui circulait sur réseau urbain . La vérité est tout autre , dans la majorité des cas ils circulent sur RFN et aucune connexion au réseau urbain existe . Les CRTT ,conducteurs de trains à qui l'on a bien souvent ajouté des tâches qui n'ont aucun lien avec la conduite sont payés avec une PMJT ridicule et cela quel que soit le nombre de trains effectués au cours de leur journée.

Pour SUD-Rail à partir du moment ou les CRTT assurent des trains de voyageurs sur RFN, ils doivent avoir le même système de primes que les autres conducteurs.





CRML des compétences qui ont évolué mais pas le reste!

La qualification et le champ de compétence des TA n'ont cessé d'évoluer. Du grade de CRMV jusqu'à celui de CRML en 2004, en passant par CRMP dans les années 90, les tâches qui leurs ont été confiées s'étendent et se complexifient. En vingt ans, nous sommes passés de la réalisation de pures manœuvres dans les triages ou dans les gares voyageurs, à la conduite des trains MA100 ou encore la réalisation de W de TGV sur ligne LGV.

La rémunération, à la traine.

Horaires difficiles, réglementation bafouée par les dirigeants, forte augmentation des compétences et des tâches, les métiers de CRML et CRTT ont des conditions de travail difficiles sans une vraie reconnaissance au niveau de la rémunération . Alors que SUD-Rail revendique la position 15 comme pour la qualification C des grades sédentaires, nos dirigeants concèdent cette année la position 13. Malheureusement sans aucunes mesures d'amorçages prévues, les TA devront financer eux-mêmes



l'accès à la position 13 lors de notations toujours plus pauvres. Quant aux futurs TB, sur certains périmètres et avec la connivence entre les dirigeants et certaines organisations syndicales, les années passées sur le grade TA pour l'accès au TB3 ne sont pas prises en compte. Ce dénigrement répréhensif des textes est révélateur d'une volonté de freiner l'avancement des salaires, largement cautionné par certains syndicats peu regardant des TA. Pour SUD-Rail, il n'existe qu'un seul métier de conduite, tous les conducteurs doivent avoir les mêmes droits et opportunités. A réglementation équivalente, à contraintes équivalentes, salaires et règlement équivalents!

Pour SUD-Rail les TA doivent être tout simplement respectés et considérés à leur juste valeur. Tous les TA doivent dérouler de la PR9 à la PR 15 et cela avec des passages automatiques tous les 3 ans.

Pour SUD-Rail, il n'y a aucune raison pour que les CRML et CRTT soient les éternels perdants de la course au profit et de la concurrence que se livrent les entreprises ferroviaires.

Le 19 novembre, en votant SUD-Rail, imposons à la direction la reconnaissance de notre qualification et de nos compétences.